

**République française**

**Département de l'Hérault**



**Commune de Rosis**

**Séance du 31 AOUT 2009 à 20 h 30**

**Membres présents:** M.M. Jacques MENDES - Daniel BOURDON - Gérard LUNA - Germain FARENQ - Moïse ROQUES - Nathalie MENDES - Martine CANDEL- Eric NAUTRE.

**Membre (s) absent(s) excusé(s):** Sandrine LECLERCQ (Pouvoir Nathalie MENDES)- René MAGNALDI (pouvoir Daniel BOURDON)- Arlette ARAGON

**Secrétaire de séance :** Eric NAUTRE

**ORDRE DU JOUR**

- 1. Révision du tarif des hébergements touristiques communaux de Douch***
- 2. Projet de vente de l'estafette Renault***
- 3. Gestion de la maison du mouflon***
- 4. Dépôt de la marque « Maison du Mouflon et du Caroux » auprès de l'INPI.***
- 5. Station d'épuration intercommunale -Ouverture des plis***
- 6. Assainissement du Hameau de la Palisse***
- 7. Travaux de voirie dans le hameau de Douch***
- 8. Travaux de restauration du moulin à eau de Lafage***
- 9. Eglise de Douch Signatures du contrat d'architecte et de l'entreprise***
- 10. Restauration église Ste marie 2° tranche Délib. »***
- 11. Cérémonie du centenaire de la doyenne de la commune***
- 12. Cours le haut - stationnement des véhicules***
- 13 .Restauration du bassin d'eau potable de Douch.***
- 14. Préparation à un risque sanitaire de type pandémie grippale HN1***
- 15. Déchets ménagers –ambassadeur du tri.***
- 16 .Suivi des affaires judiciaires impliquant la commune à des tiers.***
- 17. Electrification des cloches de l'église st Charles d'Andabre***
- 18. Décis.Modif.(financement travaux d'investissements sur les 2 églises)***
- 19 .Recrutement d'un animateur pour la Maison du Mouflon et du Caroux***
- 20. Convention Ecole de musique de Lamalou les bains***
- 21. Inventaire des arbres remarquables -Jeux concours***
- 22. Organisation de la 4° rando communale***
- 23. Convention avec l'association de sauvegarde de l'église de Douch***
- 24. Infos diverses (communales et communautaires)***

## 1- REVISION TARIF DES HERBERGEMENTS TOURISTIQUES COMMUNAUX

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil qu'il y a lieu de procéder à la révision des tarifs des hébergements touristiques et de fixer le montant de la nuitée à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2009, à **12 €** pour le **refuge communal** (taxe de séjour comprise). Gratuité pour les enfants de moins de 3 ans.

Il indique que le tarif du **gîte communal « 3 épis »** (y compris fourniture des draps et taxe de séjour), fixé à **14 €**, reste inchangé.

Il demande au Conseil de bien vouloir examiner cette proposition et d'en délibérer.

### Vote du Conseil :

*Le Conseil unanime adopte les propositions de révision des tarifs proposées par le Maire*

## 2 - PROJET DE VENTE D'UN VEHICULE AUTOMOBILE COMMUNAL

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil que depuis que nous avons abandonné notre compétence en matière d'organisation funéraire, l'estafette destinée aux transports funéraires n'est plus utilisée.

Il précise qu'elle engendre des frais d'assurance, se dégrade et occupe une part importante dans le garage.

Il propose aux membres du Conseil de la mettre à la vente par voie d'affiche au prix de base de 1000,00 € et d'examiner en présence de membres du Conseil les propositions (qui devront être reçues sous enveloppe). Elle sera ensuite vendue au plus offrant. Les enveloppes seront reçues en Mairie jusqu'au 20 septembre.

Il demande au Conseil de bien vouloir s'exprimer sur cette proposition et d'en délibérer.

### Vote du Conseil :

*Le Conseil unanime émet un avis favorable à la proposition de vente de ce véhicule*

## 3 - DOUCH - GESTION DE LA MAISON DU MOUFLON ET DU CAROUX

Monsieur le Maire remercie et félicite les Adjointes, les Conseillers, l'employé communal et tous ceux qui, de près ou de loin ont contribué, par le travail qu'ils ont réalisé, à faire en sorte que l'inauguration du « **lavoir fontaine et de la Maison du Mouflon et du Caroux** » à Douch soit une vraie réussite.

Il indique que cette inauguration a eu beaucoup de succès, puisque elle a rassemblé près de 150 personnes.

Il précise que pour faire fonctionner cet équipement, il vient de recruter un animateur dans le cadre d'un nouveau « **Contrat d'Aide à l'Emploi** » sur la base de 30 h/ hebdomadaires, qui bénéficie d'une aide de l'état à hauteur de 90%.

Il précise en outre, qu'en dehors des périodes estivales, cet agent sera employé en soutien de l'employé communal.

### Information du Conseil :

*Le Conseil unanime approuve ce recrutement aux conditions indiquées ci-dessus*

## 4 - DEPOT DE LA MARQUE « MAISON DU MOUFLON ET DU CAROUX »

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil qu'il y a lieu de déposer la marque « **Maison du Mouflon et du Caroux** » auprès de **l'Institut National de la Propriété Intellectuelle** afin de protéger la marque et le logo de cet équipement.

Il propose aux membres du Conseil de l'autoriser à déposer auprès de l'INSI la marque et le logo de la Maison du Mouflon et du Caroux

Il demande aux membres du Conseil de bien vouloir examiner cette proposition et d'en délibérer.

**Vote du Conseil :**

***Le Conseil unanime, autorise le Maire à déposer la marque et le logo de la Maison du Mouflon et du Caroux auprès de l'INSI***

**ANDABRE - STATION D'ÉPURATION - OUVERTURE DES PLIS**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie pour choisir l'entreprise qui va réaliser la station d'épuration intercommunale au lieu dit « Cadassi » à Andabre ainsi que la voie d'accès à partir de la route départementale 922, entre la croix de la Pierre et l'entrée du village d'Andabre.

Il indique que l'enveloppe financière prévue pour ce dossier est de **602 000,00 € HT**, et précise que le syndicat intercommunal a obtenu des subventions de l'agence de l'eau Corse Méditerranée et du Conseil Général de l'Hérault à hauteur de **80%** du montant du projet hors Taxes.

Il précise en outre que l'ouverture des offres a permis de retenir l'entreprise **E.R.E (** Entreprise Rhodanienne Electromagnétique) pour un montant de **385 360, 00 € HT**.

Les débuts des travaux débiteront avant la fin de **cette année 2009**.

**Vote du Conseil :**

***Le Conseil unanime prend acte de l'information***

**6 - LA PALISSE - ASSAINISSEMENT COLLECTIF DU HAMEAU**

Monsieur le Maire indique au membre du Conseil que l'immeuble les bruyères propriété **d'Hérault Habitat** vient d'être relié à l'assainissement collectif du village et que de ce fait, l'assainissement autonome mis en place à été déconnecté.

Il indique qu'il a obtenu l'autorisation d'**Hérault Habitat** pour procéder à l'extraction de la fosse septique qui desservait l'immeuble les Bruyères que nous utiliserons pour assainir le hameau de la Palisse.

Il indique qu'il a sollicité auprès du GIEC de Fagairolles, un devis de travaux pour récupérer la fosse et remettre en état la cour attenante à l'immeuble.

Il précise qu'il rencontrera prochainement les résidents du hameau de la Palisse afin de déterminer les conditions de mise en place de cet équipement.

**Vote du Conseil :**

***Le Conseil prend acte de l'information***

**7 - DOUCH - TRAVAUX DE REVÊTEMENT DE LA VOIRIE**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que les travaux de revêtement **en enrobé fin** dans le hameau de DOUCH, qui ont **débuté la 1<sup>ère</sup> semaine de juillet**, sont terminés.

Il précise que ce n'est qu'après avoir effectué les opérations d'ancrage, rabotage etc., que **200 tonnes** d'enrobés ont été étalées sur le revêtement existant, depuis le parking bien avant l'entrée du village jusqu'à la place.

Il indique toutefois que, de la place jusqu'au lavoir-fontaine, la commune a pris à sa charge la réalisation de cette partie de voie communale pour un coût **de 2 200 €**.

Il indique que ce type de revêtement est de nature à contribuer, outre son efficacité, à harmoniser et valoriser le hameau, sans affecter l'esthétique paysagère du proche environnement.

Il remercie le Conseil Général et l'entreprise EUROVIA pour la qualité du travail effectué, ainsi que les membres du Conseil et employés communaux qui ont participé, à la préparation du chantier.

**Information des membres du Conseil :**

***Le Conseil prend acte de l'information***

**8 - LAFAGE - TRAVAUX DE RESTAURATION DU MOULIN A EAU**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que les **travaux de restauration du «Moulin à eau de la Fage»** débiteront très probablement début octobre 2009.

Il indique qu'une réunion préalable aux travaux, aura lieu courant septembre avec les entreprises concernées.

**Pour information des membres du Conseil :**

***Le Conseil prend acte de l'information***

**9 - EGLISE DE DOUCH – SIGNATURES CONTRATS ARCHITECTE ET ENTREPRISE**

Monsieur Maire indique aux membres du Conseil qu'il y a lieu dans le cadre du projet de restauration de l'église Ste Marie de Douch, d'établir un contrat avec l'architecte Maître d'ouvrage de ce dossier dont **le montant s'élève à 8 000 €** et avec l'entreprise Collignon en charge des travaux pour **un montant global HT de 78 556 €.**

Il demande donc aux membres du Conseil l'autorisation de signer ces contrats d'engagement avec l'architecte et l'entreprise.

**Avis des membres du Conseil : -**

***Le Conseil unanime autorise le Maire à signer les contrats proposés***

**10 - DOUCH - RESTAURATION EGLISE STE MARIE 2° TRANCHE**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil du projet de restauration **de la 2° tranche de travaux** de l'église Ste Marie de Douch et du presbytère attenant.

Ce projet de restauration que soutien l'Association de sauvegarde de l'église Ste Marie de Douch, qui accepte de participer au financement des travaux, vient de nous être présenté par l'architecte maître d'œuvre du projet, Virginie Broch, domiciliée à St Julien d'Olargues.

Il précise que le montant global des travaux de la deuxième tranche, qui s'élève à **85 000 ,00 €**, nécessite l'intervention du Conseil Général, du Conseil Régional, des services de l'Etat et de bien d'autres intervenants, compte-tenu du montant de la dépense.

Le Maire indique que ce monument historique non classé, doit être restauré dont, notamment, sa belle toiture en lauzes.

Il propose donc aux membres du Conseil, d'examiner ce dossier et de l'autoriser à solliciter les aides nécessaires à la réalisation de **la 2° tranche de travaux.**

Il demande au Conseil de bien vouloir examiner ces propositions et d'en débattre.

**Vote du Conseil :**

***Le Conseil unanime émet un avis favorable à la réalisation de la deuxième tranche de travaux de restauration de l'église de Douch***

**11 - CEREMONIE DU CENTENAIRE DE LA DOYENNE DE LA COMMUNE**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que **la Doyenne de la commune, Madame Maria MAS**, de Cours le Haut, a fêté l'anniversaire de ses **100 ans** à la Maison de retraite des Treilles, **le 6 juillet 2009.**

Il indique que lui-même et le 2<sup>ème</sup> adjoint ont assisté à cette cérémonie d'anniversaire qui s'est déroulée aux Treilles, en présence d'habitants de Cours-le-Bas et de Cours-le-Haut, des résidents des Treilles, du Conseiller Général et de toute sa famille.

Il précise qu'à cette occasion, des cadeaux au nom de la commune ont été offerts à la centenaire.

Il précise également que Madame Noëllie Crouzet de Compeyre, qui devait fêter son centenaire en décembre 2009, est décédée en juillet. Les condoléances au nom de la commune ont été présentées à sa famille.

**Information des membres du Conseil :**

***Le Conseil prend acte de l'information***

## **12 - COURS LE HAUT - STATIONNEMENT DES VEHICULES**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que, suite à un différent de stationnement de véhicules de riverains qui perdure dans le hameau de Cours-le-Haut, a nécessité l'intervention des deux adjoints afin de trouver une solution satisfaisante pour tous.

Il ressort de ce contact avec les riverains qu'il y a lieu d'autoriser le stationnement momentané dans cette voie sans issue uniquement pour favoriser le déchargement des personnes, des marchandises, etc ..., les véhicules devant ensuite rejoindre les aires de stationnements prévues à cet effet.

Il indique que la commune a investi dans une aire de stationnement tout proche pour palier ce type de problème dans le hameau de Cours-le-Haut.

Il indique également que, suite à ce contact, chaque riverain a consenti de faire un effort pour endiguer les bruits de voisinage et faciliter ainsi la tranquillité des lieux.

### **Pour info des membres du Conseil :**

*Le Conseil prend acte de l'information*

## **13 -DOUCH - ENTRETIEN ET RESTAURATION DU BASSIN QUI ALIMENTE DOUCH.**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que l'alimentation en eau potable du hameau de Douch est encore, aujourd'hui, perturbée suite à des fuites décelées en divers endroits et, notamment, sur le bassin principal qui fait également office de « réserve incendie ».

Il indique qu'une fuite décelée sur l'extérieur du bassin va nécessiter d'examiner le bassin de l'intérieur et d'envisager le ragréage et l'application d'un revêtement spécial.

Il précise que le montant du devis des produits nécessaires à la restauration du bassin s'élève à **prés de 3 000 € TTC**, hors la main d'œuvre qui sera assurée par les employés communaux.

Il demande aux membres du Conseil, de l'autoriser à engager le montant de la dépense nécessaire à cette restauration qui sera réalisée à la fin de l'été.

### **Vote du Conseil :**

*Le Conseil autorise le Maire à engager la dépense nécessaire à cette restauration*

## **14 - PREPARATION A UN RISQUE SANITAIRE DE TYPE PANDEMIE GRIPPALE**

Monsieur le Maire informe membres du Conseil que, conformément aux directives gouvernementales, il ya lieu de se préparer à l'éventuelle pandémie de « Grippe A » qui risque d'affecter le personnel et les administrés de la commune.

Il indique qu'une première commande de masques de protection vient d'être réalisée.

### **Pour info des membres du Conseil :**

*Le Conseil prend acte de l'information*

## **15 - DECHETS MENAGERS - AMBASSADEUR DU TRI**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que la Communauté de Communes de la Montagne du Haut Languedoc vient de recruter une ambassadrice du tri qui sera chargée du suivi et de la communication en matière de tri sélectif notamment. Elle sillonnera toutes les communes de la communauté et éduquera le public à mieux trier.

### **Pour info des membres du Conseil :**

*Le Conseil prend acte de l'information*

## **16- SUIVI DES AFFAIRES JUDICIAIRES IMPLIQUANT LA COMMUNE A DES TIERS**

### **A- Affaire Commune c/Augé**

Monsieur le Maire porte à la connaissance des membres du Conseil les conclusions rédigées par M<sup>o</sup> Iris CHRISTOL, avocat de la commune, dans le cadre de la défense des intérêts

communaux devant la Cour d'Appel de Montpellier. Je rappelle que l'appel interjeté est lié au refus de la partie adverse de désigner un expert judiciaire avant la saisine du juge du fond.

### **B- Affaire Commune c/Gil et Martin**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil du courrier que vient de lui adresser notre avocat M<sup>o</sup> Bernard CABRILLAC, dans le cadre de la défense des intérêts de la commune. Ce dernier demande ce qu'envisage de faire la commune suite à l'assignation de la partie adverse qui demande à la commune d'effectuer un certain nombre de travaux.

Il indique qu'il rencontrera prochainement notre avocat afin qu'il puisse préparer et soumettre ses conclusions au Tribunal.

#### **Pour info des membres du Conseil :**

*Le Conseil prend acte de l'information*

## **17 - ELECTRIFICATION DE LA CLOCHE DE L'EGLISE D'ANDABRE**

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil que, comme il en a été convenu lors de la dernière séance du Conseil Municipal, il a adressé à l'artisan campanaire de notre région, la société France Carillons d'Hérépian, un bon pour accord au devis proposé pour **un montant global de 4 769, 64 € TTC**, pour que la cloche de l'église Saint Charles puisse être équipée d'un système électrique permettant de faire sonner la cloche comme à la main.

Il rappelle que ce projet est soutenu par les associations communales qui souhaitent l'aider financièrement.

Le début des travaux de mise en place de cet équipement est prévu pour la fin de l'année.

#### **Avis du Conseil :**

*Le Conseil unanime, émet un avis favorable à la réalisation de ce projet*

## **18 - FINANCES - DECISION MODIFICATIVE**

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil qu'en raison du **projet d'électrification de l'église St Charles d'Andabre dont le coût s'élève à 5 000 €** et du financement de la TVA du projet **de restauration de l'église de Douch qui s'élève à 16 000 €**, il y a lieu d'effectuer le prélèvement de la section de fonctionnement pour financer l'électrification de la cloche de l'église d'Andabre et pour préfinancer la TVA de l'église de Douch, en contractant un emprunt sur 2ans.

Il demande aux membres du Conseil de bien vouloir examiner ces propositions et d'en délibérer.

#### **Vote du Conseil :**

*Le Conseil unanime, autorise les décisions modificatives de la section de fonctionnement à la section d'investissement proposées par le Maire*

## **19 - RECRUTEMENT D'UN ANIMATEUR A LA MAISON DU MOUFLON**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil qu'il a procédé, comme annoncé à la précédente réunion du Conseil Municipal, au recrutement d'un animateur pour *la Maison du Mouflon et du Caroux*, dans le cadre d'un CAE (contrat d'aide à l'emploi) d'un an renouvelable, sur la base du SMIC de 30 heures.

Il indique que la personne recrutée est un résident d'Andabre en situation de non emploi, éligible au CAE, qui sera employé les après-midi de 15 à 18 H à *la Maison du Mouflon et du Caroux* et, pour le reliquat d'heures restantes, mis à la disposition de la commune pour seconder l'employé communal.

Il demande aux membres du Conseil de bien vouloir s'exprimer sur ce recrutement.

#### **Avis du Conseil :**

*Le Conseil approuve l'embauche de cet agent*

## 20 - CONVENTION ECOLE DE MUSIQUE DE LAMALOU LES BAINS

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil d'examiner la convention qui fixe la gestion de l'école de musique arrivant à expiration et devant être renouvelée.

Il indique que la convention prévoit que les communes qui ne sont pas membres de la communauté de communes des Sources mais désireuses de participer financièrement au coût d'inscription à l'école de musique devront faire inscrire leur enfant au secrétariat de la mairie qui en informera cette communauté de communes.

### Les tarifs pour les enfants de notre commune sont fixés comme suit :

- Instrument+ formation musicale **198 €** par enfant et par trimestre
- Classe d'éveil **77 €** par enfant et par trimestre
- Second instrument **77 €** par enfant et par trimestre

Il propose qu'en ce qui concerne la part de la participation communale, elle soit plafonnée à **70 €** par élève.

Il demande aux membres du Conseil de l'autoriser à signer la convention avec la communauté de communes des Sources.

### Vote du Conseil :

*Le Conseil unanime autorise le Maire à signer cette convention*

## 21 - INVENTAIRE DES ARBRES REMARQUABLES

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que le **CPIE (Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement)** du Haut Languedoc, vient de lancer un inventaire des arbres remarquables sur les toutes les communes du Parc Naturel Régional du Haut Languedoc.

Il indique que l'objectif de cet inventaire est de sensibiliser le public à la présence de ces monuments vivants et de faire connaître les multiples facettes de la forêt sous d'autres angles d'approche.

Il précise que des fiches de signalement sont à la disposition de tous, dans toutes les mairies de la communauté.

Pour ce qui concerne notre commune on pourra signaler le magnifique houx situé face au gîte communal de Douch et le sapin proche de la stèle Bir hakeim.

### Vote du Conseil :

*Le Conseil unanime prend acte de cette information*

## 22 - ORGANISATION DE LA 4° RANDO COMMUNALE

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil que la date de la **rando communale** a été fixée au dernier dimanche du mois de septembre.

Il indique que, pour 2009, cette date est celle du **dimanche 27 septembre.**

Il précise que le choix de l'itinéraire sera débattu en lien avec les Conseillers en charge du tourisme.

Il précise que la pérennisation de ce type de manifestation est de nature à favoriser le développement éco-touristique du territoire et témoigne de la volonté des élus de le faire découvrir et apprécier.

### Avis du conseil :

*Le Conseil unanime a fixé l'itinéraire et les modalités d'organisation de cette journée*

## 23 -CONVENTION AVEC L'ASSOC.DE SAUVEGARDE DE L'EGLISE DE DOUCH

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil que, dans le cadre du projet de restauration de l'église de Douch, la commune s'est engagée à porter le projet sous réserve que l'Association de Sauvegarde de l'église Ste Marie de Douch s'engage à participer à hauteur de 18 126.50€ au financement de ce dossier.

Il indique donc, qu'il y a lieu d'établir une convention avec cette association afin de faire recouvrer, le moment venu, la part qu'elle s'est engagée à financer **soit 18 126, 50 €.**

Il rappelle que la commune préfinancera la TVA en réalisant un emprunt sur deux ans **de 15 397,37 €.**

Il demande aux membres du Conseil l'autorisation de signer cette convention avec l'Association.

**Avis du Conseil :**

***Le Conseil unanime autorise Monsieur le Maire à signer cette convention***

**Informations Communales**

**Le Bulletin Municipal « PANORAMA n° 7 »** a été distribué au domicile de tous nos administrés. En cas d'oubli, des exemplaires sont encore disponibles en mairie.

**La Maison du Mouflon et du Caroux :** Depuis son ouverture courant juillet, **la Maison du Mouflon et du Caroux a reçu la visite de 690 personnes, ce qui est fort encourageant.**

**Le Point info tourisme :** Durant la période où il a été ouvert au public cet été, soit une quinzaine de jours, a eu la visite de 90 personnes.

Le Maire

Jacques MENDES